

METHODOLOGIE DE CLASSIFICATION DES ACTEURS FINANCIERS SUR CHANGE-DE-BANQUE.ORG

Le site change-de-banque.org a été édité par <u>Reclaim Finance</u>, une ONG qui a pour objectif de mettre la finance au service du climat.

Reclaim Finance analyse les politiques des principaux acteurs financiers français et internationaux concernant le secteur des énergies fossiles à travers des outils disponibles en ligne : le <u>Coal Policy Tool</u> et le <u>Oil and Gas Policy Tracker</u>.

Etant donné la part des énergies fossiles dans les émissions de gaz à effet de serre et l'urgence à stopper le plus rapidement possible le développement de nouveaux projets charbon (mines, centrales et infrastructures), et ceux de production et de transport (pipelines, terminaux GNL) de pétrole et de gaz pour limiter le réchauffement à 1,5°C (nommés ci-après projets d'énergie fossile), nous analysons les acteurs financiers à l'aune de leurs engagements publics à ne plus soutenir de tels nouveaux projets et à conditionner leurs soutiens aux entreprises à un renoncement à en développer.

Nous classifions ces acteurs financiers en 3 "catégories" :

- Rouge: "aggrave le chaos climatique"
- Jaune: "n'en fait pas assez pour climat"
- Vert: "agit pour le climat"
- 1. Profil "Particulier", "étudiant.e" et "chef.fe d'entreprise"

Pour ces trois profils, nous analysons les acteurs du paysage bancaire français : banques et néobanques. Ici, nous avons appliqué une grille d'analyse simplifiée, à destination du grand public.

a. Pour les banques "classiques"

Par "banques classiques" nous entendons les banques de plein exercice, c'est à dire celles qui disposent de l'agrément d'établissement de crédit délivré par <u>l'Autorité de contrôle</u> <u>prudentiel et de résolution (ACPR)</u>, chargée de la surveillance de l'activité des banques et des assurances en France.

 Rouge: La banque peut toujours financer des nouveaux projets d'énergie fossile, et les entreprises qui les développent.

- Jaune : La banque s'est engagée à ne plus financer de nouveaux projets d'énergie fossile. En revanche, elle n'a pas de mesures satisfaisantes pour stopper ses soutiens aux entreprises qui développent de nouveaux projets d'énergies fossiles.
- Vert : La politique sectorielle de la banque garantit une exclusion stricte des financements des nouveaux projets d'énergie fossile. De plus, la banque a pris des mesures satisfaisantes pour stopper ses soutiens aux entreprises qui développent de nouveaux projets.

b. Le cas des filiales

- Si la filiale applique la même politique que la maison mère, c'est la notation de la maison mère qui s'applique.
- Si la filiale a une politique propre, cette dernière est analysée comme indiqué au point précédent.
 - En revanche, si la maison mère est le décisionnaire final de l'utilisation des dépôts des épargnants, il n'y a pas de garantie que les fonds ne puissent pas apparaître au bilan de la maison mère, et être utilisés directement par cette dernière. C'est la notation de la maison mère qui s'applique.
- Si la filiale n'est pas une banque au sens de l'agrément "Etablissement de crédit" de l'ACPR, alors, nous l'analysons dans le détail et appliquons la classification du paragraphe "néobanques".

c. Pour les néobanques

Les banques qui ne disposent pas de l'agrément "Etablissement de crédit" de l'ACPR ne peuvent pas apporter de financements directs à des projets ou des entreprises. Nous ne pouvons donc pas appliquer la classification précédente.

En revanche, en cantonnant leurs fonds dans une banque "établissement de crédit" (ce qui est une obligation légale pour elles), les "néobanques" permettent à cette dernière, en augmentant ses fonds propres de la banque de cantonnement, d'augmenter sa capacité de financement. Nous regardons donc les pratiques de cette banque de cantonnement pour établir la classification suivante :

- Rouge : par nature, aucune "néobanque" ne peut apporter de financement direct aux nouveaux projets d'énergie fossile et aux entreprises qui les développent. Aucune n'est donc classée en rouge.
- Jaune: la "néobanque" cantonnent ses fonds dans une ou plusieurs banques dont la politique sectorielle lui permet de financer des nouveaux projets d'énergie fossile, et/ou les entreprises qui les développent.
- Verte: la "néobanque" cantonnent ses fonds dans une ou plusieurs banques dont la
 politique sectorielle garantit une exclusion des financements aux nouveaux projets
 d'énergie fossile, et des financements aux entreprises qui les développent.
 Ou: la "néobanque" démontre une garantie d'utilisation et de traçabilité de ses fonds,
 pour garantir que ces derniers ne puissent pas être utilisé par la banque de
 cantonnement pour le financement de projets d'énergies fossiles et/ou des
 entreprises qui les développent.

2. Profil "Salarié.e"

Pour le profil "salarié.e.s', nous avons analysé les cinq premiers gestionnaires d'actifs de l'épargne salariale en France : Amundi, Natixis IM, BNP Paribas AM, AXA IM, Crédit Mutuel IM en nous basant sur des analyses déjà existantes de Reclaim Finance (voir les outils en ligne : <u>Coal Policy Tool</u>, <u>Oil and Gas Policy Tracker</u>).

- Rouge: Le gestionnaire d'actifs peut toujours investir sans condition dans des entreprises qui réalisent de nouveaux projets d'énergie fossile.
- Jaune: Le gestionnaire d'actifs peut toujours investir dans des entreprises qui développent de nouveaux projets d'énergie fossile. Néanmoins, ces entreprises se sont engagées à ne plus développer de tels projets et s'exposent à des sanctions à court ou moyen terme du gestionnaire d'actifs dans le cas contraire.
- Vert : Le gestionnaire d'actifs n'opère plus de nouveaux investissements dans des entreprises qui développent de nouveaux projets d'énergie fossile et il prévoit de désinvestir de telles entreprises à court ou moyen terme.

Document créé le 20/03/2023.

Contact:

contact@change-de-banque.org